

Lettre aux élus

N° 23 - NOVEMBRE 2010



Mots d'élus...

Raymond DIESNIS, Maire de Millières

“La commune de Millières vient d'adhérer au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Je pense que c'est important pour notre commune pour la préservation de son patrimoine culturel et surtout de son patrimoine naturel.

Je me suis rendu dans des communes adhérentes au Parc naturel régional où des actions ont été menées. J'ai donc pu apprécier la qualité des réalisations.

Actuellement, la commune de Millières travaille sur l'aménagement de son ancienne sablière. Je pense que toutes les informations qui émaneront du Parc naturel régional et toutes les actions qui seront menées ne pourront qu'être bénéfiques pour ce projet.

On a aussi la lande de Millières, classée Natura 2000. Des travaux de coupe de lande et d'abattage de pins ont été réalisés récemment par le Service Territorial d'Entretien et de Valorisation de l'Espace (STEVE). En me rendant sur place avec d'autres élus, j'ai pu apprécier la qualité du travail réalisé. Le CPIE du Cotentin a assuré le montage des dossiers et le suivi des travaux en liaison avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin”.

Besoin d'aide ?

Le bon entretien des espaces publics avance

La Charte d'entretien des espaces public conduite par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie (FREDON), encouragée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, gagne du terrain.

3 niveaux d'engagement sont proposés aux communes : traitez mieux, traitez moins, ne plus traiter du tout.

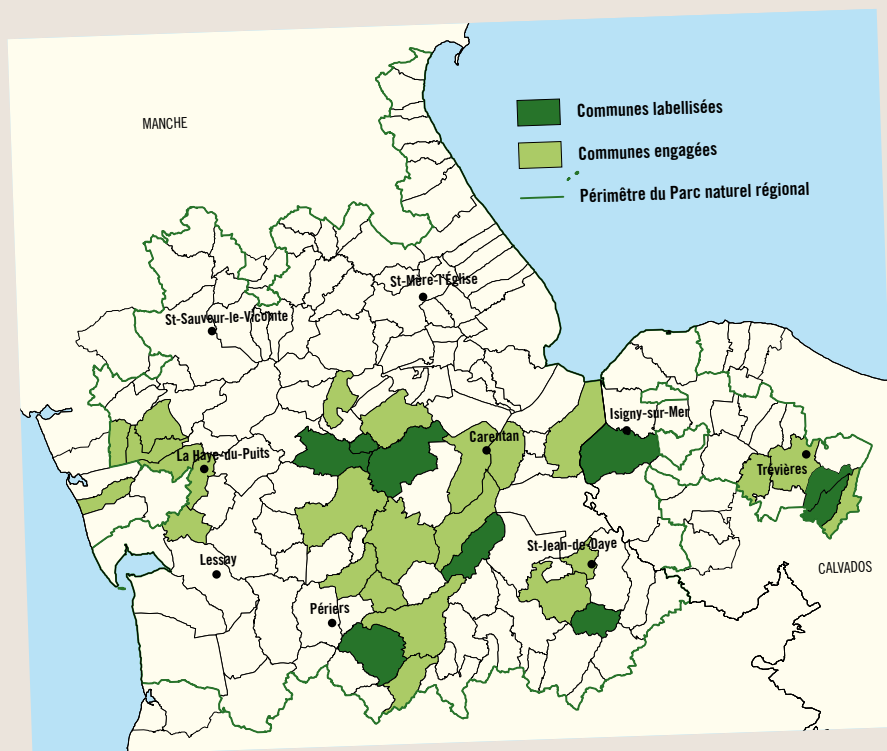
Depuis 2009, **33 communes ont été formées à une gestion raisonnée de leurs espaces publics** (conseil pour des produits phytosanitaires adaptés, étalonnage du matériel, bacs de

récupération des fonds de cuves, initiation à des méthodes alternatives...). **9 d'entre elles sont d'ores et déjà labellisées.**

D'ici 2013, le Parc naturel régional sollicitera l'ensemble des communes de son territoire à adhérer à la Charte et financera à 100% l'accès au niveau 1 “Traitez mieux”.

Les communes de Cavigny et de Saonnet se sont inscrites dans une démarche «zéro phyto» et gèrent leurs espaces sans produits phytosanitaires.

Pour en savoir + : Parc des Marais
Jonathan THIERY-COLLET - 02 33 71 62 48



Dépôt légal à parution : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2100 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédit photo : © M. de Rugy (DIGPC - Région Basse-Normandie), H. Bellanger et V. Lepasquier (PhrMCB).

BD CARTO® - © IGN - 2010 - Autorisation n°43-10039

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Imprimeur Le Révérends SAS - Valognes

www.parc-cotentin-bessin.fr



IMPRIM'VERT®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin



Que fait le Parc ?

Entre la terre et les marais du Cotentin et du Bessin c'est une longue histoire !

En effet, le sol du territoire regorge d'une terre qui a permis de développer des pratiques constructives originales : la terre crue et la terre cuite. La stratégie touristique 2010-2014 du Parc naturel régional, reconnue par la Charte Européenne du Tourisme Durable, propose des actions pour partager ce patrimoine avec les acteurs touristiques et le public.

En avril dernier, une cinquantaine de professionnels du tourisme du territoire ont participé à l'éductour "Terre", organisé en partenariat avec des lieux de visite. Cette journée conviviale a été l'occasion de parcourir un itinéraire choisi sur le thème du patrimoine en terre crue et en terre cuite et d'annoncer la sortie du 1^{er} numéro de la collection "Découverte" : **Où voir la terre ?** Cette nouvelle collection a pour but d'interpréter l'offre existante du territoire autour de thèmes identitaires et de promouvoir auprès du public les richesses patrimoniales du Parc naturel régional. Il a été édité à 12 000 ex. et diffusé dans 700 lieux environ.

Sur les communes de Carentan, Chef-du-Pont, Colombières, Graignes, Lithaire, Marchésieux, Méautis, Le Mesnilbus, Les Moitiers-en-Bauptois, Moon-sur-Elle, Neuilly-la-Forêt, Périers, St-André-de-Bohon, St-Martin-d'Aubigny, Ste-Mère-Eglise, Trévières, Tribehou et Vindefontaine, il invite à aborder ce patrimoine en proposant de découvrir 5 chemins de randonnée, 2 sites et sentiers d'interprétation, 4 vélo-routes, un circuit routier, 4 lieux de visite et 4 ateliers de potiers et d'artisans.

Où voir la terre ?

www.parc-cotentin-bessin.fr

rubrique Téléchargements / Documents / Tourisme



Pour en savoir + : Maison du Parc ou Nathalie LAVILLONNIERE
nlavillonniere@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait !

Visite de l'éco-hameau "Le Brulai"

Le 7 avril 2010 dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le Parc a invité une quinzaine d'habitants du Parc naturel régional à découvrir ce projet d'éco-hameau. Les participants ont pu rencontrer Thierry AUBIN, maire de la commune de Chanu (Orne) et se rendre sur le site en cours de viabilisation.

En 2007, la collectivité s'est lancée dans sa réalisation. Pendant 3 ans, la commune, accompagnée par le CAUE de l'Orne, a travaillé à la conception de ce nouveau lieu de vie. Les principes d'aménagement retenus favorisent la qualité du cadre de vie et le respect du site : création d'un verger, limitation de la voirie, conservation des haies existantes, gestion douce des eaux pluviales... Le projet comprend trois logements locatifs répondants au label BBC (Bâtiment Basse Consommation) et sept parcelles disponibles pour l'acquisition à la propriété.

La commune s'est engagée dans une politique en faveur du Développement Durable : extension HQE de la maison de retraite, Salon Bois Energie Habitat, limitation de l'éclairage public...

Une nouvelle visite permettra de voir le projet réalisé.



Pour en savoir + : Parc des Marais
Hégésippe BELLANGER - hbellanger@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du comité syndical du 6 juillet et des bureaux du 21 juin et 3 septembre 2010

- Marais communaux : création d'un parc de contention
Syndicat de la Sangsurière coût 10 799,71 € aide 7 559,80 €
Liesville-sur-Douve coût 13 780,50 € aide 9 646,35 €
- Fonds de sauvegarde terre-chaume
16 restaurations de façades ou pignons (sur les communes de Auvers, Auxais, Colombières, Le Dézert, Les Veys, Marchésieux - 2 dossiers, Neuilly-la-Forêt, St-André-de-Bohon, St-Aubin-du-Perron, St-Georges-de-Bohon, St-Germain-sur-Sèves, St-Patrice-de-Claids et Tribehou - 3 dossiers) pour une aide totale de 30 133 € et un montant de travaux de 154 134,97 €.
- Politique culturelle d'aide aux porteurs de projets
Société d'archéologie et d'histoire de la Manche aide 500 €.
- Mouvements de personnel
Marie-France EPINEAUX agent de gestion comptable a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre dernier.
Son poste a été repris par Agnès ORANGE qui assure aussi l'assistantat de direction.
Sandrine PLANTARD a été recrutée en qualité d'agent d'accueil.